

Renseignements
Administratifs

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

78306083

15.9.78

PROCÈS VERBAL N° 816 / 1978

ANALYSE - RÉFÉRENCE

- témoignage sur l'apparition d'un O.V.N.I (Objet volant non identifié).

CODE

NOUS SOUSSIGNÉS 1

Chef OPJ

VULES ARTICLES 16 à 19 & 75 du code de procédure pénale.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 20 septembre 1978 (MARDI) à 11h 30'

, retraité, demeurant à se présente au bureau de notre brigade et nous fait le témoignage suivant :

Il nous déclare que le vendredi 15 septembre 1978 entre 21 et 22 heures alors qu'il se trouvait derrière son domicile à , son attention a été attirée par la présence d'un objet volant lumineux se dirigeant de l'Ouest à l'Est à très haute altitude.

Il nous précise que l'objet en cause avait la forme d'un cigare projetant vers le bas une lumière intense, silencieux, il semblait se déplacer à une vitesse légèrement supérieure à celle d'un avion.

Il nous relate que c'est en regardant le quotidien du lundi 18 septembre 1978 faisant état de la présence d'O.V.N.I à et en qu'il se serait décidé à en parler à la Gendarmerie.

Pièce 816/2

, est connu pour une personne saine de corps et d'esprit, , retraitée de l'enseignement et adjointe au maire de entendue à ce sujet le 21 septembre 1978 nous le confirmera d'ailleurs. Pièce 816/3

Nos recherches à ne nous ont pas permis de découvrir d'autre témoin sur le passage de cet objet.

A la lecture du quotidien du vendredi 22 septembre 1978, nous remarquons également que ce journal fait état de la présence d'O.V.N.I dans la région de , et correspondant au signalement fourni par

Mesures prises

- Un message a été transmis à notre Commandant de Compagnie de Gendarmerie à

FRG. 14.2.79

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES		DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> I	LE 29 septembre 1978	
	<input type="checkbox"/> I		
	<input type="checkbox"/> I		
	<input checked="" type="checkbox"/> 2		
	<input type="checkbox"/> I		
Préfet de la Région de , Préfet		SIGN. ET	O.M.
Procureur République			
Général Cdt à			
Ministre Armées-Dr. Gendarm.			
ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. de Groupement			

GENDARMERIE NATIONALE

DEPARTEMENT

COMPAGNIE

UNITE

P.V. N° 816 / 19 78

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

(témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR 20 septembre 1978

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Chef OPJ

VU LES ARTICLES 16 à 19 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A 21h30' entendons à notre brigade :

, retraité, demeurant à , né le
, de , marié, nationalité
, qui déclare :

(..Vendredi 15 septembre 1978 entre 21 et 22 heures, j'étais derrière (mon domicile à et je regardais le ciel lorsque j'ai vu déboucher (un engin depuis le dessus de la colline en direction de et (qui se dirigeait vers la en direction de

(..Cet engin avait la forme d'un cigare éclairé par de puissantes lueurs (blanches sur les deux côtés. Cette lumière étaient dirigées vers la bas. (Je pense qu'il s'agit d'un O.V.N.I

(..Je n'ai perçu aucun bruit. Je ne pourrais pas vous dire à quelle hauteur il était.

(..C'est en regardant un article sur le quotidien du (lundi 18.9.78 que je me suis décidé à vous parler de cette chose là.

(..L'engin que j'ai aperçu correspond à celui qui est décrit sur le journal précité.

(..Je consulte très souvent le ciel le soir, c'est un peu mon violon (d'ingres, j'ignore si il y a eu d'autres personnes à ayant aperçu (cet O.V.N.I.

le 20 septembre 1978 à 21h 45'

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

GENDARMERIE NATIONALE

ROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

P.V N° 816 / 19 78

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

PIÈCE N° FEUILLET N° 1

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

(adjointe au maire de

RÉFÉRENCES

CE JOUR 21 septembre 1978

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Chef OPJ

VU LES ARTICLES 16 à 19 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A 16h30' entendons :

, veuve , née le
de et de , retraitée de l'enseignement
et adjointe au maire de , y demeurant, nationalité , qui
déclare :

(/. Vous m'apprenez que , demeurant à a
(été témoin du passage d'un O.V.N.I très haut au-dessus de vendredi
(15 septembre 1978 entre 21 et 22 heures.

(..M. , est une personne saine de corps et d'esprit. Je
(l'aperçois assez souvent qui se promène dans le village le soir, je
(ne suis pas étonnée qu'il ait pu apercevoir un objet dans le ciel ;
(Moi même vendredi dernier j'étais devant ma télévision et je n'ai
(rien vu de cet objet, c'est le 1er témoignage que j'entends sur cette
(affaire.

le 21 septembre 1978 à 16h 45'

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).